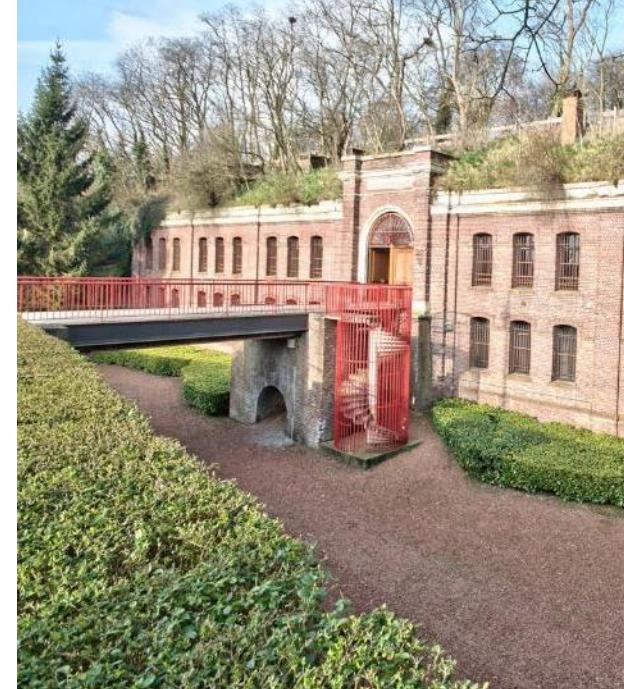




MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE



MONS-EN-BAROEUL – Le Nouveau Mons



DOSSIER DE CONCERTATION – du 30 septembre au 4 novembre 2019

MONS-EN-BAROEUL

Le Nouveau Mons

Projet de renouvellement urbain



Ce présent dossier mis à disposition du public comprend:

- un plan du périmètre de projet soumis à la concertation
- un document de présentation générale du quartier
- un document de synthèse des objectifs du projet urbain
- un cahier destiné à recueillir les avis
- la délibération de la MEL précisant le processus de concertation envisagé, pour donner aux habitants le moyen d'exercer leur droit d'expression.

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du contexte de la Métropole	p.7
Présentation du contexte de la Ville	p.9
Présentation du contexte du quartier	p.10
Introduction au projet	p.11
Objectifs du projet	p.12
Présentation générale de la stratégie	p.13
La stratégie secteur par secteur	p.14
• Secteur de l'axe central : La résidence Europe	p.14
• Secteur de l'axe central : Ilot Coty-Papin, métro Fort de Mons	p.15
• Secteur Lamartine - Province	p.16
• Secteur Nord « Bourgogne »	p.17
Récapitulatif des aménagements au Nouveau Mons	p.18
• Les logements déconstruits	p.19
• Les logements réhabilités	p.20
• Les logements résidentialisés	p.21
• La stratégie de diversification	p.22
• Les équipements	p.23
L'insertion par l'activité économique	p.24
Phasage du projet	p.25
Annexes	p.27
• Délibération de la MEL sur les modalités de concertation des NPRU	p.28
• Délibération de la MEL sur les modalités de concertation du Nouveau Mons	p.30
• Cahier de recueil des avis du public	p.32

CONTEXTE DE LA MÉTROPOLE

► Un enjeu d'équilibre et de développement territorial

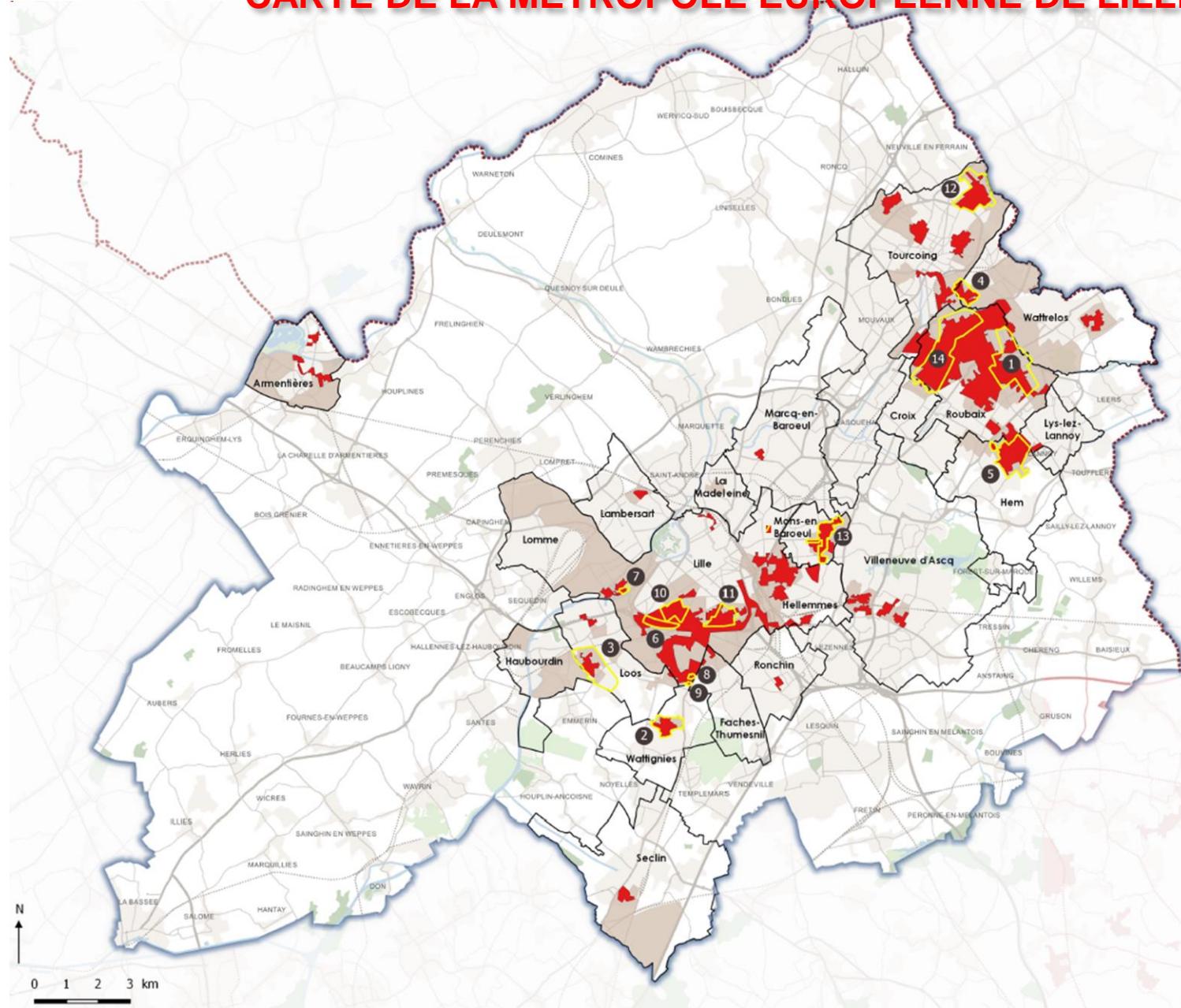
La Métropole Européenne de Lille est une intercommunalité rassemblant 90 communes, de plus d'un million d'habitants, témoignant d'une dynamique double et contradictoire : d'une part un potentiel de développement important (attractivité économique, rayonnement de l'agglomération) et d'autre part des inégalités territoriales persistantes, des situations sociales très contrastées, et une concentration spatiale des ménages les plus fragilisés dans les quartiers situés au cœur de la métropole.

La mosaïque de territoire qui composent la MEL témoigne de grandes disparités et d'inégalités persistantes. Face à ce constat, **la MEL porte l'ambition d'une véritable politique de développement et d'aménagement équitable du territoire.**

C'est pourquoi la MEL, compétente en matière de politique de la ville depuis le 1^{er} janvier 2015, s'est dotée d'une stratégie de développement durable des quartiers totalement intégrée au projet Métropolitain.

Elle est construite autour de **6 priorités formalisées dans un contrat de ville : l'emploi et l'activité économique dans les quartiers, le renouvellement urbain, l'habitat et les parcours résidentiels, l'éducation, la sécurité et la prévention de la délinquance, l'accès aux soins et à la prévention.**

CARTE DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Quartiers prioritaires

Les NPRU présents sur le territoire métropolitain

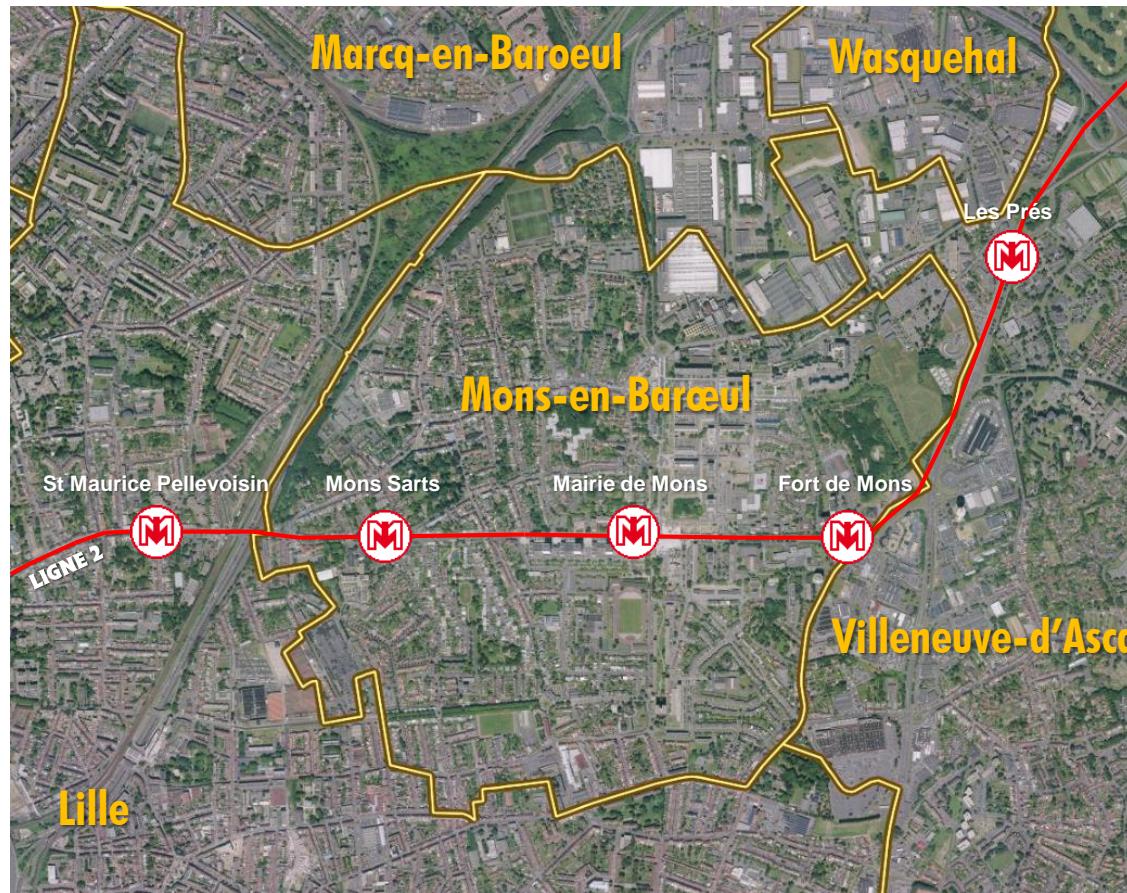
Les communes concernées:

- | | | |
|--------------------|----|---|
| Roubaix | 1 | Secteur Est de pérennisation |
| Wattignies | 2 | Le Blanc Riez |
| Loos | 3 | Les Oliveaux |
| Wattrelos | 4 | Les Villas |
| Hem | 5 | Lianderie + Baudets |
| Lille | 6 | Quartier secteur Sud
Concorde et Iena |
| | 7 | Quartier secteur ouest |
| | 8 | Quartier secteur Sud - Lille Sud |
| | 9 | Quartier secteur Sud - Lille Sud |
| | 10 | Quartier secteur Sud
Concorde et Iena Mexico |
| | 11 | Quartier Sud - Lille Moulins |
| Tourcoing | 12 | La Bourgogne |
| Mons en
Baroeul | 13 | Nouveau Mons |
| Roubaix | 14 | Arc Nord-Ouest |

Quartiers de veille

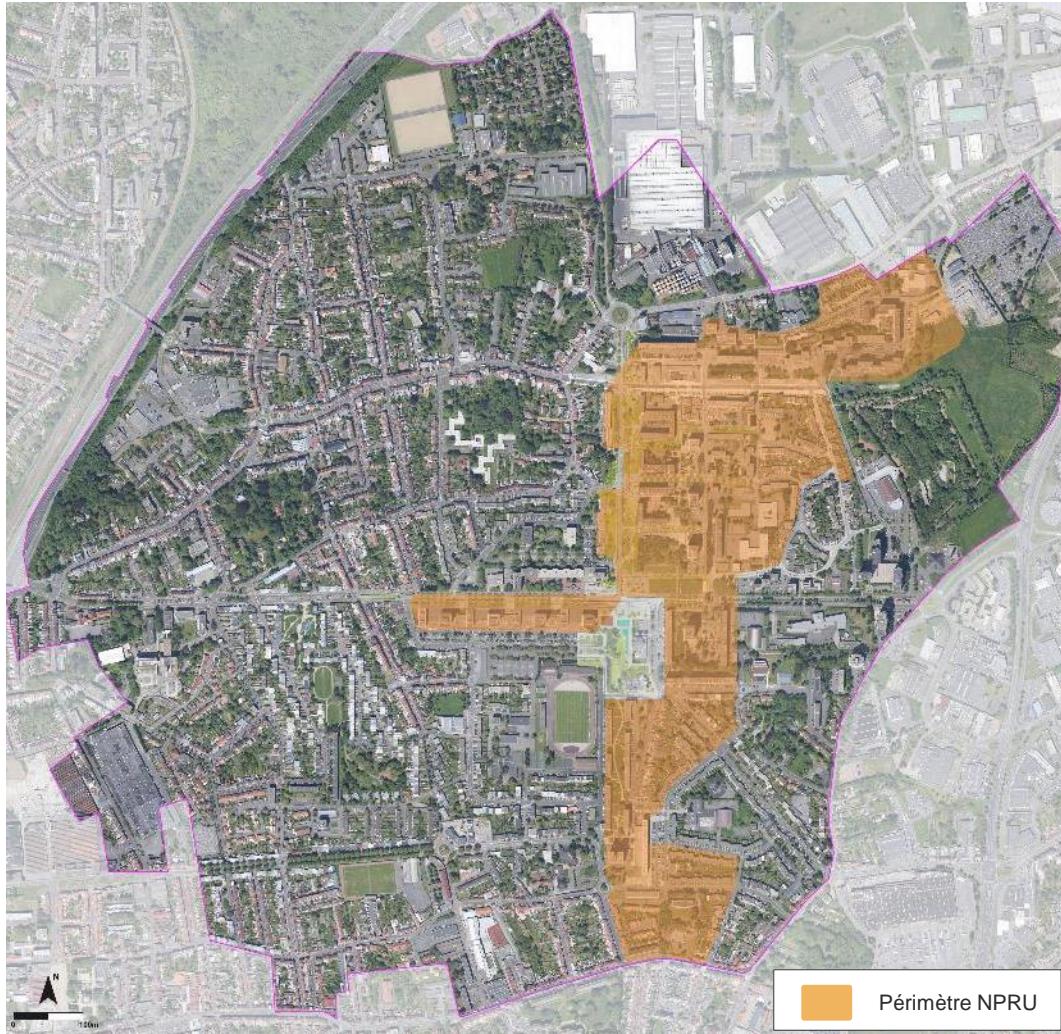
Frontière franco-Belge

CONTEXTE DE LA VILLE



- Mons-en-Barœul est une commune qui se situe au plein cœur de la Métropole Européenne de Lille. Peuplée de près de 21 000 habitants, la commune se situe entre Marcq-en-Baroeul, Villeneuve-d'Ascq, Wasquehal et Lille. Elle est desservie par une ligne de métro, qui constitue une potentialité du territoire.

CONTEXTE DU QUARTIER



Le contexte du quartier : principales caractéristiques sociales

- ▶ On constate toujours une forte représentation de ménages fragiles et l'aggravation d'un certain nombre d'indicateurs sociaux, une dominance de la vocation résidentielle (**absence de mixité fonctionnelle**) et une faible diversité du produit logement.
- ▶ La réalité sociale et fonctionnelle du quartier ne fait que confirmer l'enjeu essentiel de la poursuite des interventions dans le cadre du NRU en vue de la **finalisation du projet urbain** et à la pleine intégration du quartier à la ville et l'agglomération.
- ▶ Comme l'évoquent les études menées, ce quartier dispose d'un potentiel devant lui permettre de s'arrimer aux dynamiques de développement de la Métropole dans le temps du NPNRU... à condition de bénéficier d'une intervention ambitieuse et coordonnée pour surmonter ses difficultés sociales et urbaines persistantes.

INTRODUCTION AU PROJET

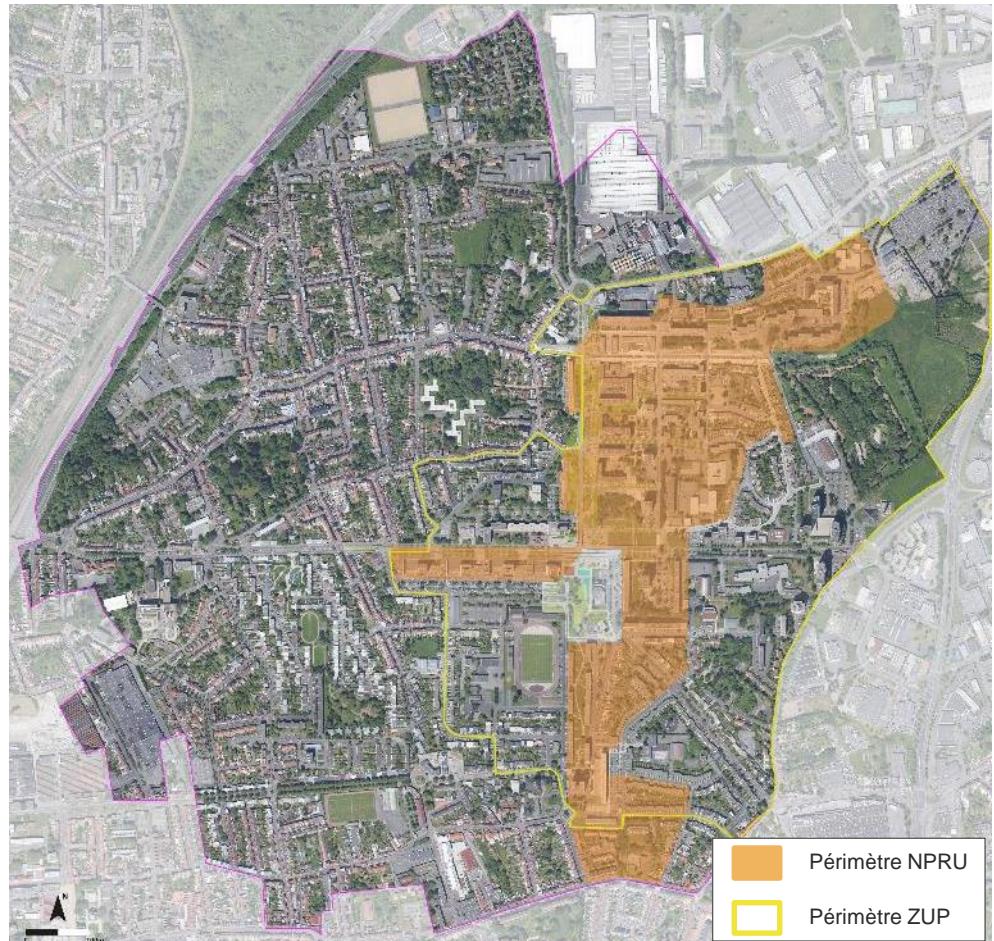
► En 2004, la Ville de Mons-en-Barœul et ses partenaires se sont engagés dans un premier projet de rénovation urbaine afin de désenclaver le quartier du Nouveau Mons et d'améliorer le cadre et la qualité de vie de ses habitants. La « ZUP » initiale était alors la plus importante du Département du Nord (15 000 habitants). Malgré cela, le quartier souffre encore d'un manque d'attractivité : l'éco quartier du Nouveau Mons fait toujours l'objet de phénomènes d'évitement et plusieurs secteurs, notamment au Nord de la commune, n'ont pas bénéficié du premier programme ANRU. Ils sont aujourd'hui dégradés et donnent une impression de déclassement.

► L'intervention nécessaire reste considérable : **Un millier de logements sont dans un état de vétusté réel et 7,5 hectares d'espaces publics et privés conservent une conception urbaine propre à l'urbanisme des années 1960 et 1970 générateurs de dysfonctionnements.**

L'existence d'espaces verts et l'accessibilité par le métro, constituent des potentiels de la ville de Mons qu'il faudrait sauvegarder et valoriser



Les espaces verts du Nouveau Mons, un des points forts du site



OBJECTIFS DU PROJET

Afin d'encadrer la réflexion sur le renouvellement urbain du site NPRU du Nouveau Mons, plusieurs objectifs ont été élaborés. Ces objectifs sont les suivants :

- ▶ Développer une réelle mixité résidentielle et fonctionnelle, pour davantage d'activités, de services et d'emplois.
- ▶ Continuer à mettre la question du développement durable au cœur du projet
- ▶ Faire du Nouveau Mons un quartier désenclavé, bien inséré dans les dynamiques métropolitaines et offrant aux monsois un agréable cadre de vie
- ▶ Permettre le développement d'activités économiques
- ▶ Diversifier et moderniser l'offre d'équipements
- ▶ Proposer un parc social requalifié, fait de logements neufs ou réhabilités

De ces objectifs découlent plusieurs orientations stratégiques :

- ▶ Apporter une offre nouvelle et diversifiée de logements pour tous, organiser les parcours résidentiels, infléchir l'image de la ville et inverser le déclin démographique.
- ▶ Poursuivre les interventions sur le patrimoine social existant.
- ▶ Contribuer à créer les conditions d'une réelle mixité fonctionnelle.
- ▶ Conforter l'esplanade de l'Europe en tant que lieu central, d'animation et de développement économique.
- ▶ Agir sur les équipements publics
- ▶ Porter une approche durable et qualitative de la ville sous toutes ses composantes : habitat, espaces publics, résidentialisations, performance énergétique des logements et des équipements publics.
- ▶ Finir la restructuration et la requalification des espaces publics et du cadre bâti du quartier.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA STRATÉGIE

Elaboration du schéma directeur

La réalisation d'un diagnostic multithématisé et la définition de la vocation du quartier à 15 ans ont été menées, sur des thématiques multiples :

- ▶ Paysage, nature en ville et usages des espaces publics
- ▶ Mobilités
- ▶ Analyse urbaine et typo morphologique
- ▶ Offre résidentielle, offre équipée
- ▶ Offre économique mais également fonctionnement social du quartier.

Ces éléments, transcrits dans un schéma de développement, ont servi de base à l'étude urbaine. Pour rappel, dans le cadre du premier projet de renouvellement urbain, un « projet à 15 ans », avait été adopté en 2009, et une première étude menée sur le secteur Bourgogne avait été réalisée en 2007. Sur ces bases, il a été demandé de réaliser plusieurs possibilités en matière d'aménagement avec des options contrastées sur les secteurs qui concentrent les enjeux urbains les plus importants : **Bourgogne, Coty-Papin et Lamartine Provinces**.

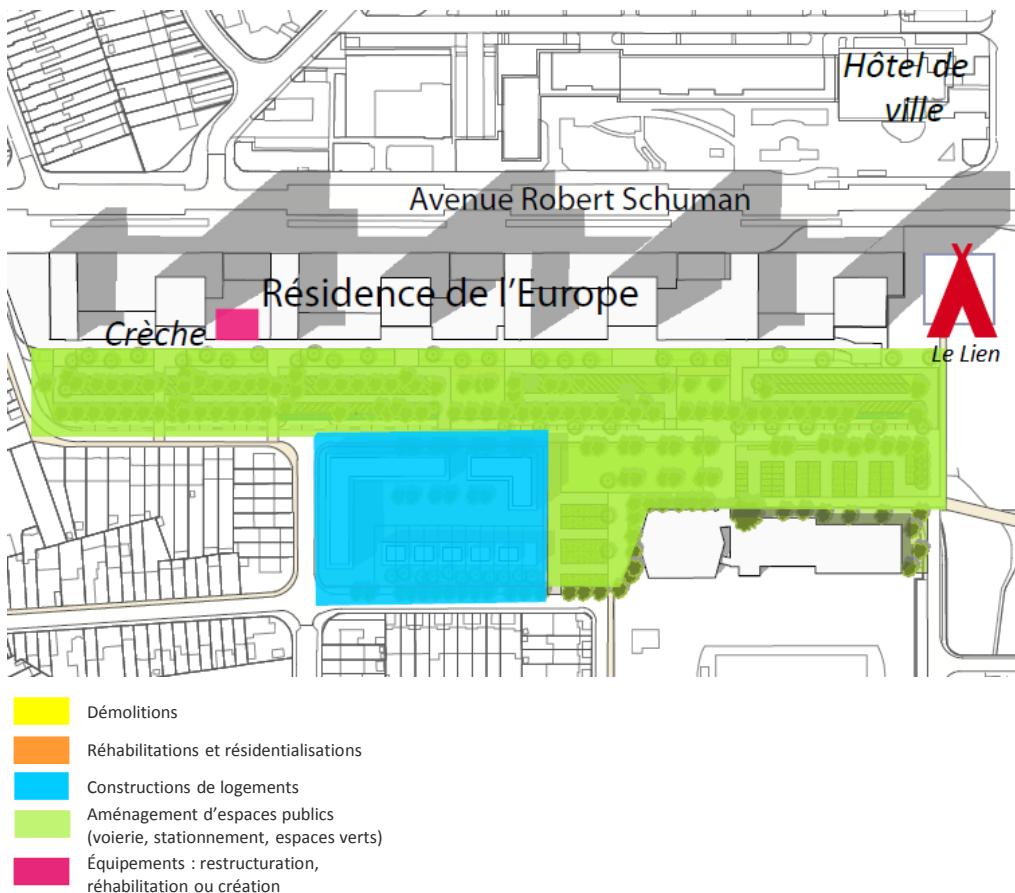
Des points de vigilance ont été réalisés sur les autres secteurs, qui nécessitaient également une attention particulière sur les aménagements et des opérations de résidentialisation.

Il s'agit des Hauts de Sangnier, de l'avenue Adenauer/Mitterrand, de la place Vauban et du sud de la résidence de l'Europe / parking Coubertin.

Le scénario retenu pour chaque secteur a été validé lors du comité de pilotage de 16 mars 2018 ce qui a permis de dégager des invariants. Chaque périmètre a été élargi pour aboutir à un schéma d'ensemble, qui actualise et complète le schéma directeur de 2009.

LA STRATÉGIE SECTEUR PAR SECTEUR

L'axe central : résidence de l'Europe



Objectifs opérationnels :

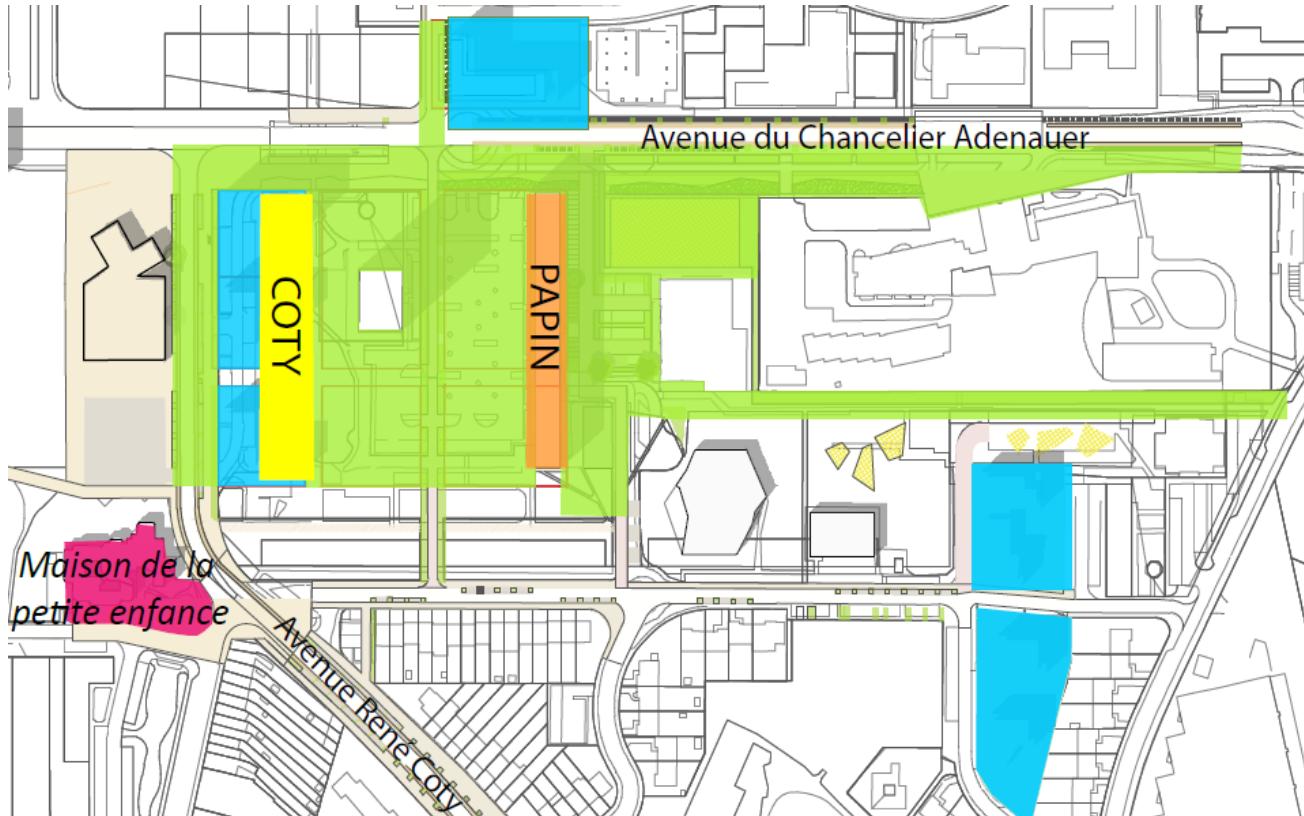
- ▶ Créer une liaison piétonne lisible et continue entre les tours « Europe » et le métro « Fort de Mons »
- ▶ Restructurer les sorties de métro et l'entrée de ville
- ▶ Renforcer la centralité en soutenant le commerce et en développant l'activité tertiaire.

Points saillants de l'intervention dans l'axe central

- Réaménagement de l'espace public au Sud de la copropriété Europe (stationnements et liaison piétonne), conforter les stationnements, créer des cheminements piétons accompagnés d'espaces vert
- Nouvelle opération mixte de logements sur le foncier « Coubertin »

LA STRATÉGIE SECTEUR PAR SECTEUR

L'axe central : îlot Coty/Papin, station de métro Fort de Mons



Démolitions

Réhabilitations et résidentialisations

Constructions de logements

Aménagement d'espaces publics
(voierie, stationnement, espaces verts)

Équipements : restructuration,
réhabilitation ou création

Objectifs opérationnels :

- Requalifier le cœur de l'îlot Coty-Papin en maillant et en restructurant les nappes de parking en fonction de leurs usages
- Renforcer la centralité en soutenant le commerce et en développant l'activité tertiaire.

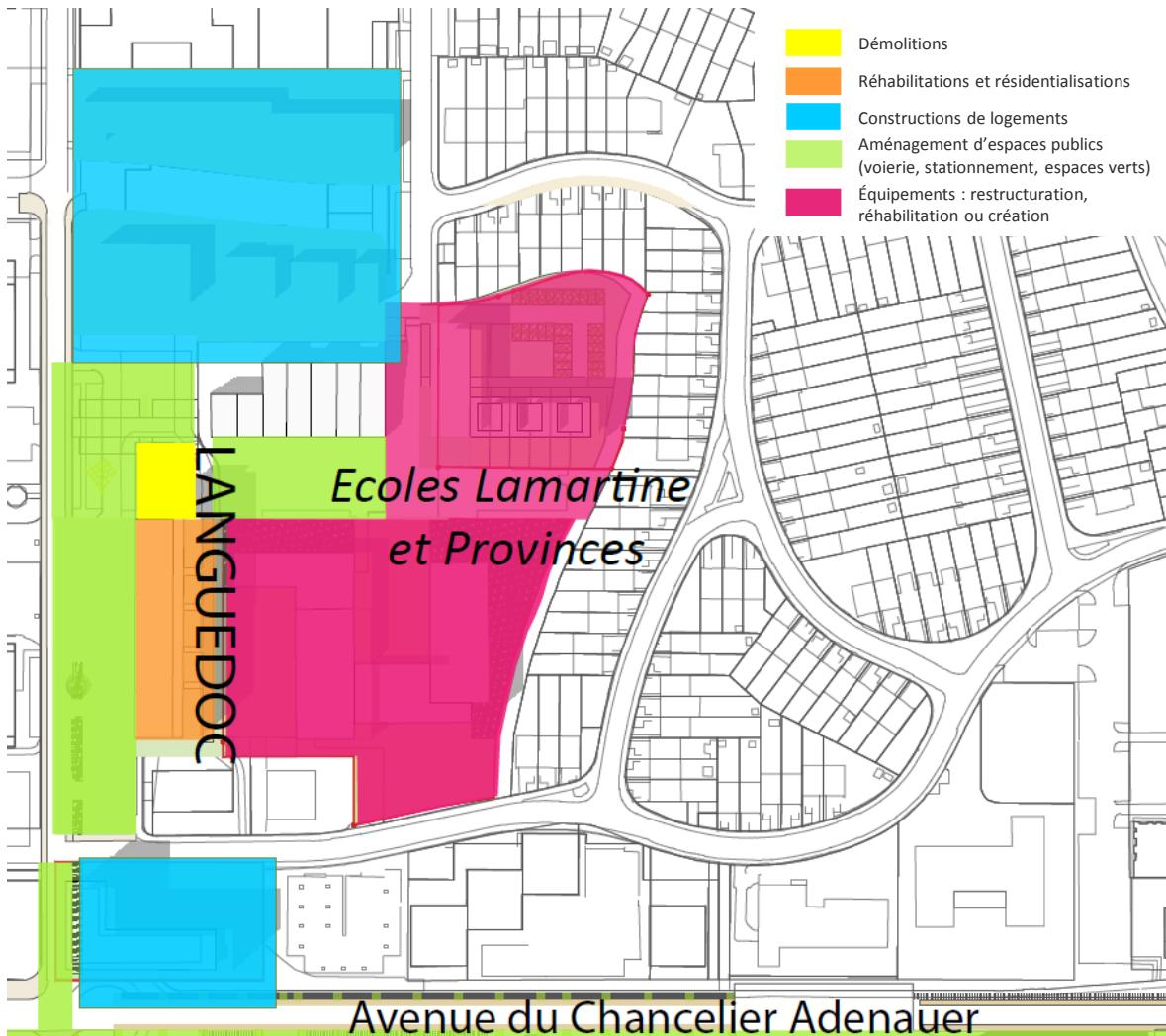
Points saillants de l'intervention dans l'axe central

- Démolition de la barre Coty
- Réhabilitation de la barre Papin, élargissement du porche
- Implantation d'un immeuble destiné à accueillir de l'activité tertiaire à l'angle Coty/Mitterrand et création de logements (foncier libéré par la barre Coty).
- Réaménagement des avenues Coty et Adenauer ; suppression du rond-point, refonte de la trame viaire principale.

Ainsi, le projet urbain prévoit de revoir l'avenue Adenauer pour limiter la séparation qu'elle amorce entre les Hauts et les Bas de Mons (ce qui crée un sentiment d'enclavement de la zone). L'objectif est de lui donner un caractère plus urbain et apaisé : suppression du rond-point et des contre-allées, réduction à deux voies, créations d'aménagement cyclables, piétonniers et paysagers. Ces travaux accompagnent d'autre part la création de logements à l'angle de la rue du Languedoc repositionnée.

LA STRATÉGIE SECTEUR PAR SECTEUR

Le secteur Lamartine - Province



Objectifs opérationnels :

- ▶ Remailler la rue du Languedoc pour en faire un axe structurant et lisible
- ▶ Restructurer les écoles Lamartine et Province et désenclaver les équipements
- ▶ Mailler à travers l'îlot en Est/Ouest par un square support des équipements

Points saillants de l'intervention dans le secteur Lamartine - Province

- Reconfiguration du groupe scolaire Provinces / Lamartine
- Création de logements en diversification
- Démolition partielle de l'immeuble Languedoc (23 logements) afin de permettre un parvis pour l'école et pour le square ; réhabilitation du reste du bâtiment
- Résidentialisation paysagère à l'arrière du bâtiment et réaménagement du parking à l'avant
- Réorganisation du stationnement de la salle de sport et création d'un parvis

LA STRATÉGIE SECTEUR PAR SECTEUR

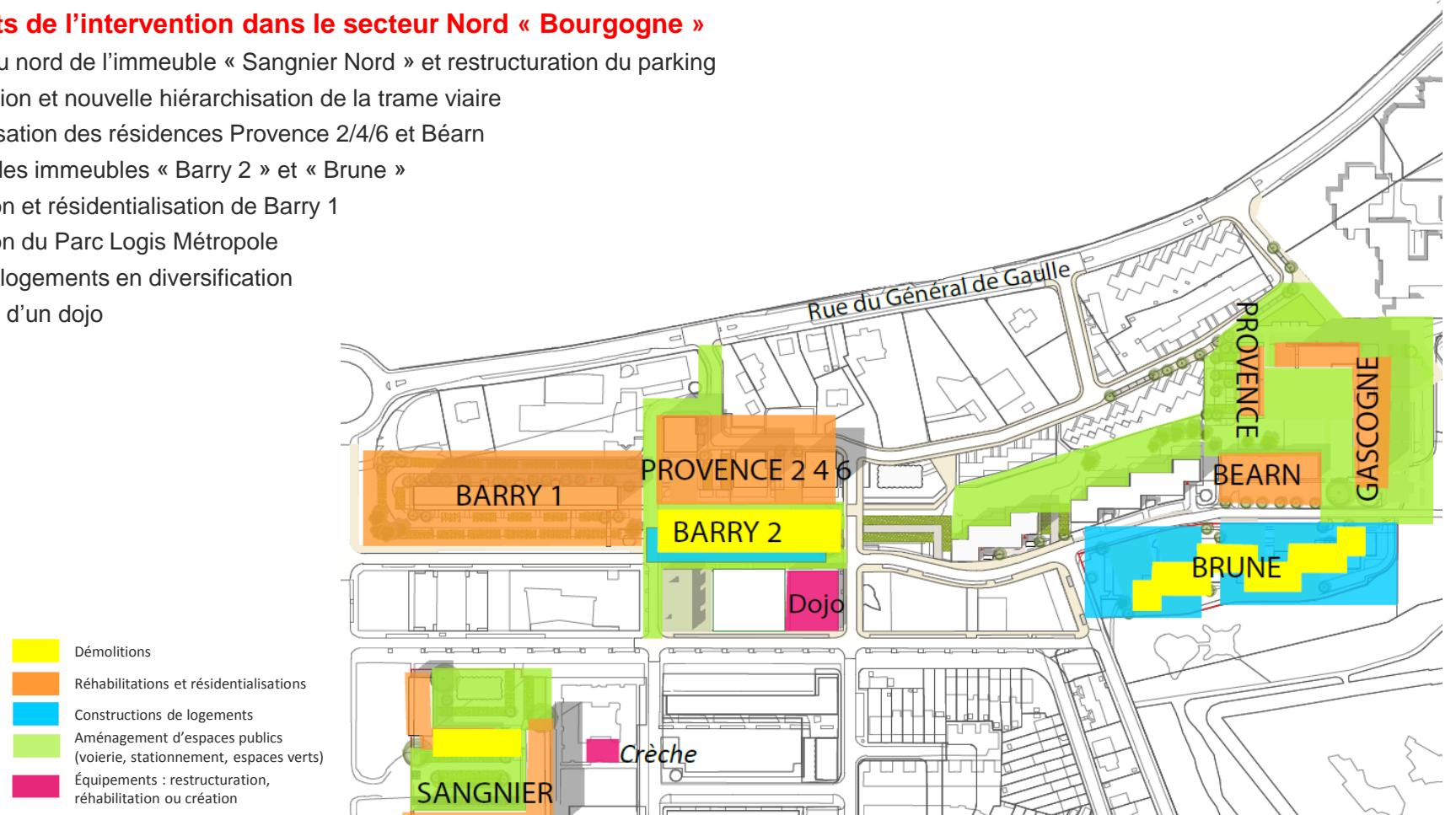
Le secteur Nord : « Bourgogne » / Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels :

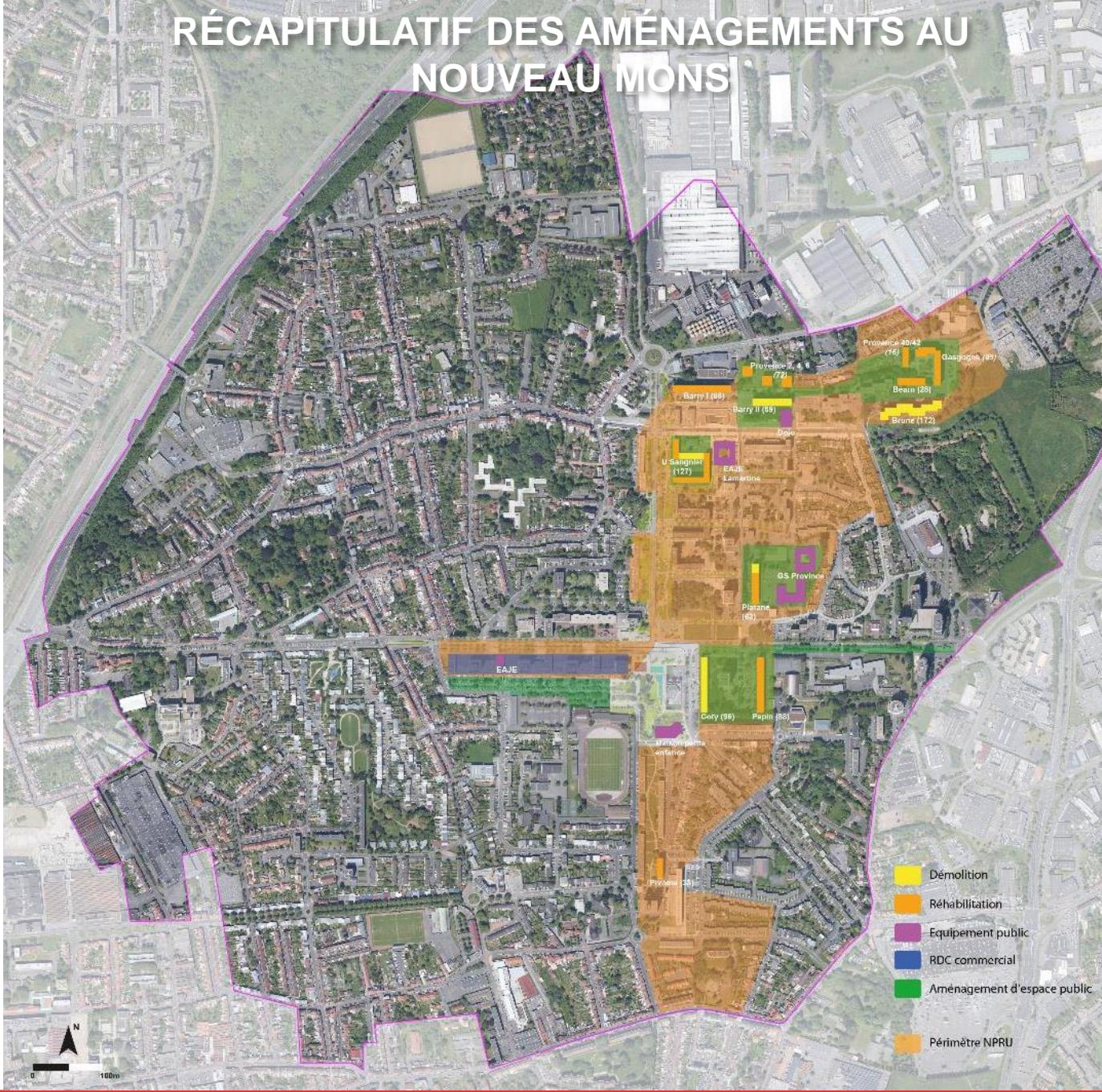
- Remailler la rive Nord de Mons en repensant le plan de circulation
- Activer les plaines du Fort en créant/accentuant les liens avec le tissu environnant
- Continuer la dynamique de l'ANRU 1 vers l'Est

Points saillants de l'intervention dans le secteur Nord « Bourgogne »

- Ouverture au nord de l'immeuble « Sangnier Nord » et restructuration du parking
- Restructuration et nouvelle hiérarchisation de la trame viaire
- Résidentialisation des résidences Provence 2/4/6 et Béarn
- Démolition des immeubles « Barry 2 » et « Brune »
- Réhabilitation et résidentialisation de Barry 1
- Réhabilitation du Parc Logis Métropole
- Création de logements en diversification
- Implantation d'un dojo



RÉCAPITULATIF DES AMÉNAGEMENTS AU NOUVEAU MONS



LES LOGEMENTS DÉCONSTRUITS

► Au total, 355 logements déconstruits



La barre Sangnier :

Déconstruction partielle (en jaune, soit 6 logements sur 121).



La barre Barry II : 59 logements



La barre Brune : 172 logements



La barre Platanes : déconstruction partielle (en jaune, soit 23 logements sur 69)

La barre Coty : 96 logements



LES LOGEMENTS RÉHABILITÉS

► Au total, 586 logements réhabilités

Provence 2 – 4 – 6 : 72 logements



La barre Provence 40 – 42 : 16 logements



La barre Barry I : 88 logements



La barre Gascogne : 89 logements



La barre Sangnier : 121 logements



La barre Béarn : 28 logements



La barre Pivoine : 38 logements



La barre Platane : 46 logements (initialement 69, 46 après les 23 logements déconstruits)



La barre Papin : 88 logements

- Démolition
- Réhabilitation
- Équipement public
- RDC commercial
- Aménagement d'espace public

LES LOGEMENTS RÉSIDENTIALISÉS

► Au total, 188 logements résidentialisés



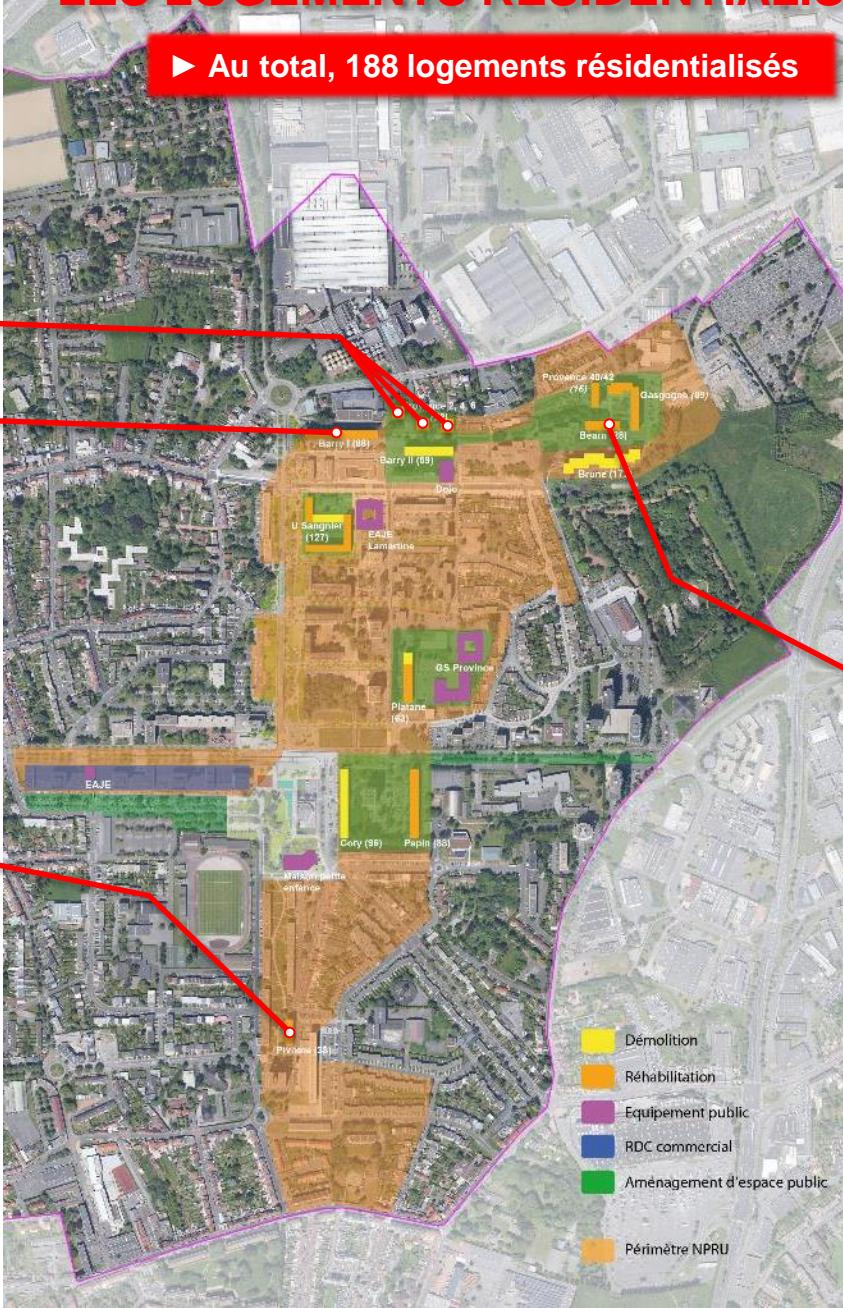
Provence 2, 4 et 6 : 72 logements



La barre Barry I : 88 logements



La barre Pivoine : 38 logements



La barre Béarn : 28 logements

LA STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION



- ▶ Dans le cadre du projet NPRU du Nouveau Mons, la MEL prévoit de diversifier l'offre de logement au sein du quartier. 7 opérations différentes sont prévues. Certaines opérations se situant à la limite du NPRU, elles accueilleront une programmation mixte, qui poursuit un objectif de déconcentration du logement social. La stratégie temporelle proposée vise à faciliter l'objectif de diversification suivi par le projet NPRU, en démarrant par les secteurs où celui-ci sera le plus aisé.
- ▶ Au total, l'ensemble du programme de diversification représente environ 350 logements.



Le projet de renouvellement urbain conçu pour le Nouveau Mons comprend aussi une ambition économique, qui se découpe en deux volets :

► L'emploi et l'insertion

La part des chômeurs dans la population active est de 29% (15,7% pour la métropole). Avec un taux de chômage aussi important, l'insertion professionnelle devient indispensable pour redynamiser le quartier.

La ville de Mons mobilise la jeunesse monsoise sur des projets individuels ou collectifs, visant à renforcer leurs aptitudes personnelles ou à élargir leurs relations sociales. Cette volonté est incarnée par des outils comme « **coups de pouce citoyen** », **les services civiques** et le Point Information Jeunesse.

► Le développement économique

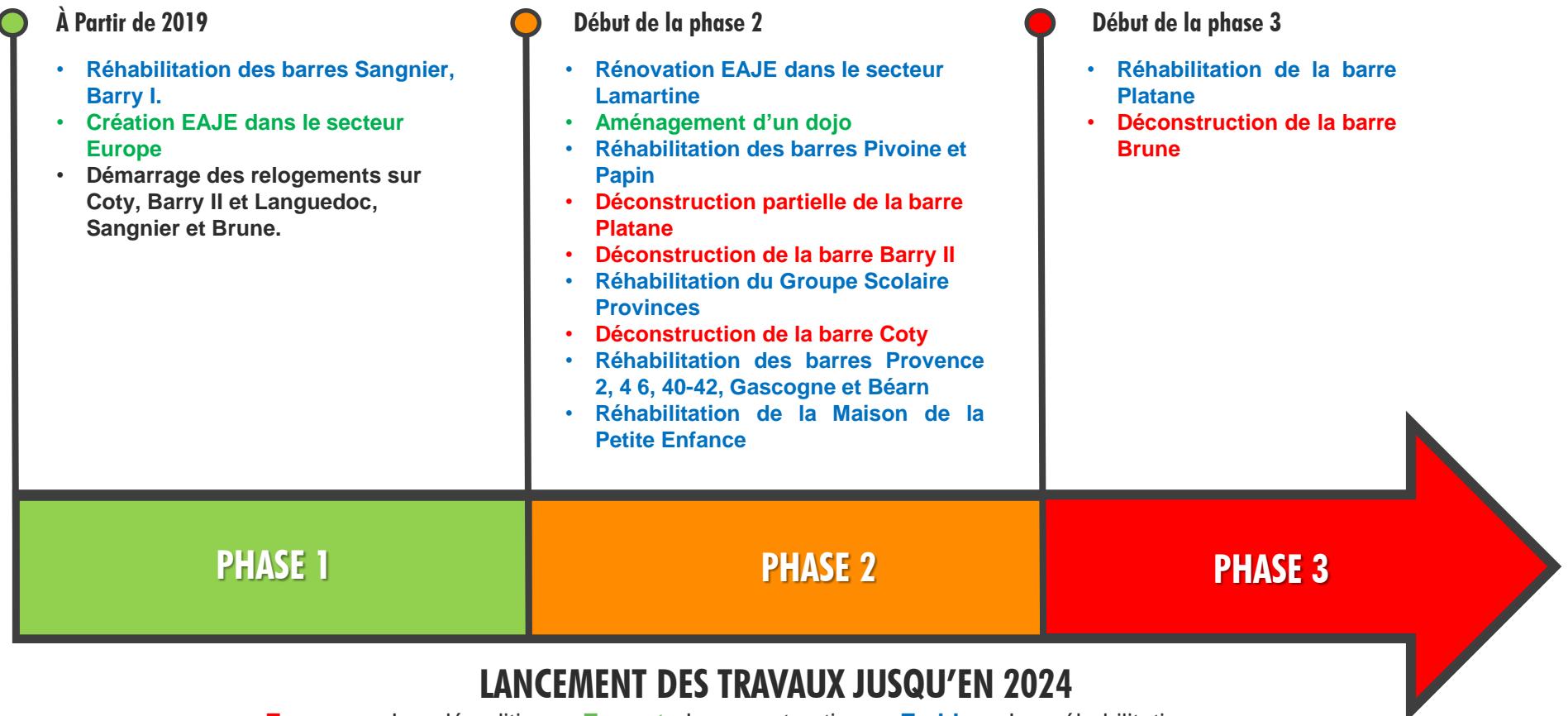
Le NPRU vise également à favoriser l'implantation d'activités tertiaires dans le quartier, en tirant profit des avantages de localisation qu'il offre.

L'activité économique du site est concentrée dans la galerie de l'Europe, qui comprend des commerces en rez-de-chaussée et des bureaux au 1^{er} étage. **Cette galerie est frappée par une forte vacance, liée à sa vétusté et aux charges élevées qu'elle impose.** Un important travail de restructuration des RDC est indispensable afin de redynamiser la galerie commerciale de l'Europe qui a déjà bénéficié de travaux (création de liaisons traversantes) dans le premier projet urbain.

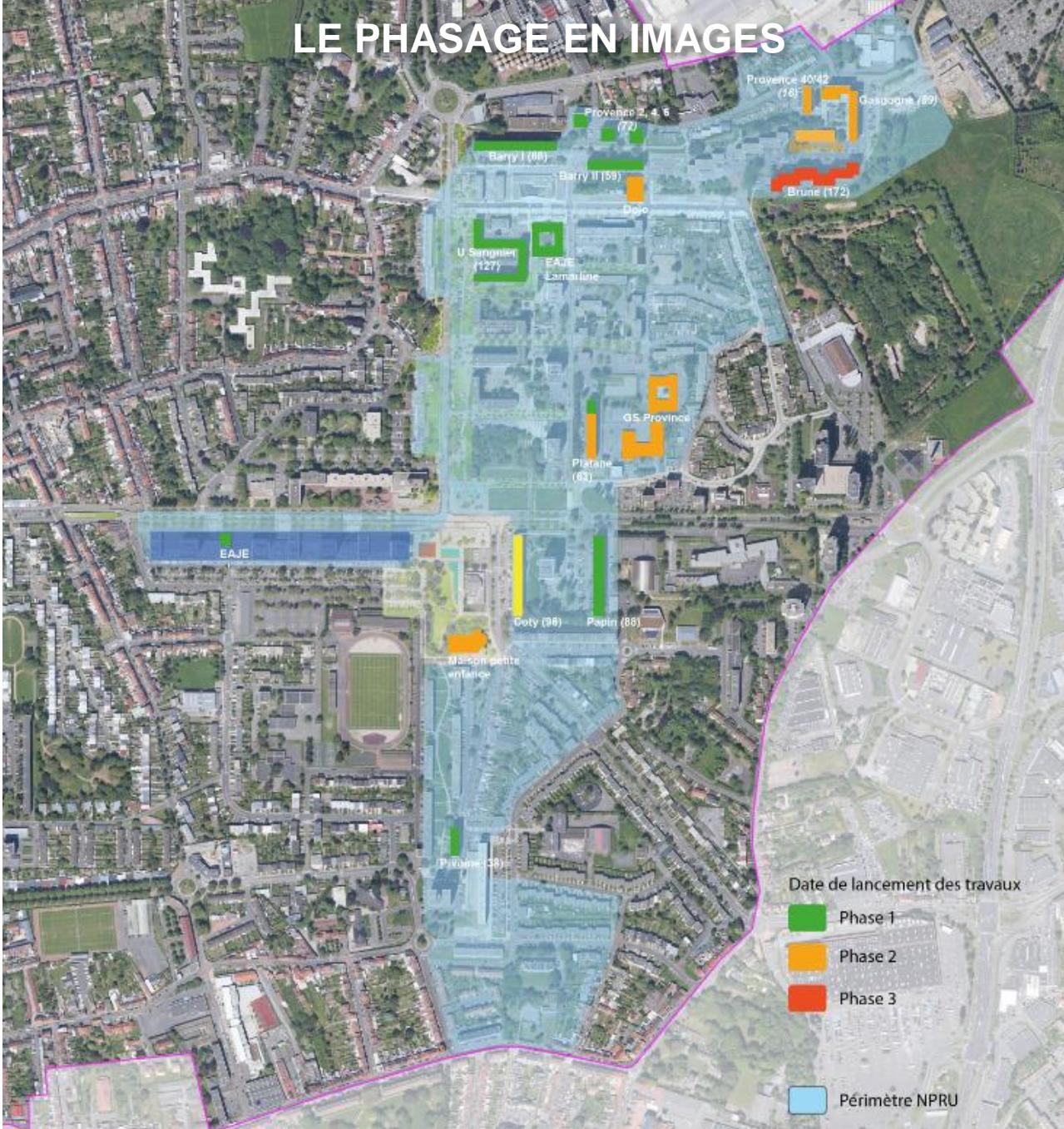
Une offre tertiaire viendra également ponctuer le projet (sur l'angle Adenauer/Coty) soit environ 4000m².

PHASAGE DU PROJET

L'ensemble du programme sera réalisée dans la temporalité du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, soit avant fin 2026. L'ensemble des démolitions est précédé d'une phase de relogement pour les habitants des logements démolis.



LE PHASAGE EN IMAGES



ANNEXES

- Délibération de la MEL sur les modalités de concertation des NPRU
- Délibération de la MEL sur les modalités de concertation du Nouveau Mons

Délibération de la Métropole Européenne de Lille sur les modalités de concertation des NPRU



17 C 0515
séance du 01/06/2017

Contrat de Ville- Nouveau Programme de Renouvellement Urbain - Communication et concertation des quartiers du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion sociale (loi Lamy) du 21 février 2014 définit les contours d'une nouvelle politique de la ville et lance un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour la période 2014-2024 qui prend la suite du premier programme national de rénovation urbaine (PNRU 1). Depuis le 1^{er} janvier 2015, la loi MAPTAM a confié à la Métropole Européenne de Lille la compétence « Politique de la ville » permettant de doter le territoire d'une véritable stratégie de développement durable des quartiers totalement intégrée au projet métropolitain.

Dans ce cadre, la MEL souhaite développer une stratégie métropolitaine, articulée avec celles des communes, en matière d'information, de communication et de concertation dans les quartiers en renouvellement urbain.

Cet objectif s'inscrit pleinement dans l'ambition du projet de mandat de créer une Métropole Citoyenne par un dialogue renforcé et l'association du citoyen dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement du territoire et par l'enjeu porté par la réforme de la Politique de la Ville qui vise également à offrir une place plus importante aux démarches de concertation et de citoyenneté.

Par ailleurs, la délibération n°16 C 0904 du 02 décembre 2016 a adopté la charte de la participation citoyenne. Les actions à engager découlent de ce cadre de référence.

La MEL assure déjà un accompagnement des dispositifs de citoyenneté relatifs au Contrat de ville. Cela passe par l'accompagnement à la création et au développement des conseils citoyens ainsi que par l'accompagnement à la création des Maisons de Projet et la définition de leurs modalités de fonctionnement, comme décliné dans le contrat de ville de la métropole Européenne de Lille signé le 15 juillet 2015.

Par ailleurs, conformément au nouveau cadre réglementaire depuis la loi ALUR du 24 mars 2014, les projets de renouvellement urbain doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par le projet, pendant toute la durée de son élaboration. Les modalités de concertation sont définies par la MEL en lien avec les communes, qui devront également délibérer sur les principes.

La présente délibération se décline sur les neufs sites retenus parmi les quartiers prioritaires de la politique de la ville comme présentant des dysfonctionnements urbains les plus importants du territoire métropolitain.

Les quartiers d'intérêt national retenus par l'arrêté du 29 avril 2015, visé au II de l'article 9-1 de la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 sont :

- Secteur Sud-Lille
- Nouveau Mons, Les Sarts, Dombrowski-Mons en Baroeul
- Quartier intercommunal Blanc Seau- Croix Bas Saint Pierre – Roubaix
- La Bourgogne – Tourcoing
- Les Oliveaux – Loos

Les quartiers d'intérêt régional retenus par le conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015 et du 23 juin 2015 sur proposition du préfet de région sont :

- Les Villas – Wattrelos
- Liéderie, Trois Baudets – Hem
- Blanc Riez – Wattignies
- Bois Blancs - Lille

Dans ce contexte, les modalités de la concertation qui seront mises en œuvre par projet s'attacheront à poursuivre plusieurs objectifs.

1. Informer

Il s'agit de donner accès, à l'ensemble des personnes concernées, à une information sur le projet articulant le contexte métropolitain du programme de rénovation urbaine, sur la base des éléments de communication précisés précédemment, et une information de proximité sur les réalités locales du projet.

Les maisons du projet sont un lieu privilégié pour diffuser cette information.

2. Echanger

L'objectif est de créer les conditions d'échanges permettant à chacun de poser les questions relatives au projet, de pouvoir donner un avis, et partager des propositions.

A chaque étape du projet, une synthèse du contenu de la concertation permettra de mettre en valeur les propositions qui en auront émergé afin d'éclairer par l'expertise d'usage les réflexions techniques et budgétaires du projet.

A l'issue, le bilan de la concertation doit être dressé par projet ; Il est délibéré par la MEL. Ainsi il devra comporter les éléments suivants :

- Les modalités de concertation mises en place au regard de l'importance et des caractéristiques du projet ;
- Les publics et acteurs mobilisés en valorisant la diversité ;
- Les variables du projet définies en amont et soumises à la concertation, et les propositions issues de la consultation sur les sujets identifiés. Le bilan s'attachera à mettre en valeur dans quelle mesure ces propositions ont influé sur l'aménagement et les orientations prises.

Délibération de la Métropole Européenne de Lille sur les modalités de concertation des NPRU

Modalités de concertation

La présente délibération fixe un cadre minimum de modalités de concertation.

Elles devront permettre d'atteindre les objectifs poursuivis et définis ci-dessus.

Si les communes estiment qu'ils ne sont pas suffisants pour atteindre les objectifs définis, au regard des circonstances locales, il leur appartiendra de mettre en place des dispositifs complémentaires.

L'adéquation des moyens mis en place, au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, seront à mettre en valeur dans le bilan de la concertation des projets délibérés par la MEL.

La première phase de concertation se déroulera selon les modalités ci-dessous :

- La mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet avec un registre pour recueil des avis :
 - o siège de la Métropole, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux
 - o site internet de la Métropole : lillemetropole.fr
 - o à l'hôtel de ville et en mairie de quartier, le cas échéant aux heures habituelles d'ouverture des bureaux
- L'affichage de panneaux d'information d'au moins 15 jours dans un équipement du quartier et/ou à l'hôtel de ville, avec mise à disposition du public d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles ;
- Au moins une réunion publique permettant le débat entre les villes, la Métropole Européenne de Lille, les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées ;
- Au moins une présentation au Conseil de quartier et au Conseil citoyen.

Le dossier de présentation contiendra :

- Un document de présentation générale du quartier
- La présente délibération

Ce dossier pourra être actualisé et complété au gré des réflexions et de l'avancement dans la définition du projet.

La présente concertation sera portée à la connaissance du public par affiches au siège de la Métropole et des mairies. Le public sera également informé par avis dans deux journaux locaux, précisant les dates et les lieux de la concertation.

Par conséquent, la commission « Logement et Politique de la Ville » consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'adopter les objectifs des projets et les modalités de concertation préalable tels que définis ci-dessus ;
- 2) D'autoriser le Président à engager les formalités nécessaires à la bonne tenue de la concertation

Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 12/06/2017

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Pour le Président,

Le Responsable délégué



Délibération de la Métropole Européenne de Lille sur les modalités de concertation du Nouveau Mons



Séance du vendredi 28 juin 2019
Délibération DU CONSEIL

19 C 0403

AMENAGEMENT ET HABITAT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - URBANISME, AMENAGEMENT ET VILLE - POLITIQUE DE LA VILLE

MONS-EN-BAROEUL -

NPRU - QUARTIER LE NOUVEAU MONS - MODALITES DE CONCERTATION

Lors de la présentation de son projet métropolitain le 12 mai 2014, le Président Damien Castelain a affiché l'ambition communautaire dans le cadre de la politique de la Ville en souhaitant une MEL solidaire envers ses territoires les plus fragiles.

La compétence Politique de la Ville, prise le 1er janvier 2015 est récente pour notre établissement. La MEL et l'ensemble des partenaires ont signé le contrat de ville Métropolitain le 15 juillet 2015. Il se décline en trois objectifs prioritaires : l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale et le cadre de vie-renouvellement urbain.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) est au cœur de la nouvelle politique de la Ville impulsée par la loi Lamy. Notre contrat de Ville en fixe les orientations et le cadre de référence. Les différents enjeux de ce NPRU sont désormais traités de façon globale et coordonnée à travers des stratégies territoriales intégrées de développement.

I. Rappel du contexte

La MEL assure désormais, aux côtés de ses partenaires, le pilotage de ce NPRU, qui concerne 9 quartiers de notre territoire. Le secteur du Nouveau Mons à Mons en Barœul, a été ainsi identifié en tant que quartier d'intérêt national par l'arrêté du 29 avril 2015 du nouveau programme de renouvellement urbain.

Par délibération n° 15 C 1369 du 18 décembre 2015, il a été engagé un accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine. Pour ce faire, la MEL, la Ville de Mons en Barœul et les bailleurs Vilogia, Partenord et Logis Métropole ont décidé de faire appel à un groupement de prestataires, en groupement de commandes, Le deuxième marché subséquent de cet accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine étant la réalisation d'une étude urbaine.

Le projet de mandat du Président Damien Castelain pose l'ambition d'une métropole citoyenne par un dialogue renforcé et l'association des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement du territoire.

Par délibération 16 C 0904 du 2 décembre 2016, les principes et valeurs de co-construction avec la société civile ont été définis. La Métropole Européenne de Lille s'est ainsi engagée sur la méthodologie opérationnelle qu'il s'agira de mettre en œuvre dans le contexte du NPRU du Nouveau Mons.



Séance du vendredi 28 juin 2019
Délibération DU CONSEIL

19 C 0403

II. Objet de la délibération

Le quartier du Nouveau Mons a fait l'objet d'une première convention de rénovation urbaine (2009-2013) qui a initié les bases d'une concertation active avec les habitants.

Le processus d'information et de concertation volontaire a d'ores et déjà été engagé par la Ville de Mons en Barœul dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement urbain.

Cette démarche a permis d'exposer les principales orientations et de recueillir les observations du public :

Depuis 2016, des moments d'échanges avec les habitants ont ainsi régulièrement lieu et permettent de maintenir le niveau d'information et de concertation avec la population :

- 2016 : évaluation du PRU :
- 2017 : Séminaire habitant dans le cadre de l'étude de cadrage stratégique
- Actions "mon quartier rêvé", temps festifs et conviviaux autour des thématiques des espaces publics et du NPRU notamment :
- Octobre 2017: "Mon(s)" quartier rêvé, place de Bourgogne (30 adultes et 20 enfants) -Fresque réalisée par un artiste avec des enfants sur un mur dégradé
- Février 2018: « Mon(s) quartier rêvé », place Vauban, 40 adultes et 40 enfants (propositions d'aménagements - projets collectifs et appropriation de l'espace public - aménagements de confort à développer et gestion quotidienne à maintenir)
- Avril 2018: « Mon(s) quartier rêvé » "Coty-Papin avec 40 adultes et 50 enfants (jeux, travaux manuels chasse aux déchets, visite de la salle Allende, échange avec la Ville et les bailleurs, propositions à court, moyen et long terme)
- Mai 2018: « Mon(s) quartier rêvé », "U Sangnier
- Octobre 2018 : « Mons quartier rêvé, Barry-Provence » avec 35 adultes et 40 enfants (quelles initiatives pour mon quartier, chasse aux déchets, échanges avec la Ville et le bailleur, propositions à court, moyen et long terme...)
- Juin et juillet 2018 : moments d'information sur l'avancement du projet, organisés à la maison du projet « le lien » avec la participation des habitants
- Septembre 2018 : deux réunions publiques avec les habitants et usagers du secteur Coty-Papin.
- Février 2019 : mise en place d'une boîte à idées au sein de la maison du projet (le Lien), afin de recueillir les observations des habitants sur le projet.
- Réunion publique autour du projet NPRU : 27 mars 2019
- Avril 2019 : Réunion publique avec les habitants du secteur Barry 2
- Mai 2019 : diffusion du magazine « transition » dédié à la rénovation urbaine

En continuité de ces démarches, la Métropole Européenne de Lille entend mener une concertation sur l'opération d'aménagement, au titre de l'article L 103-2 du code

Délibération de la Métropole Européenne de Lille sur les modalités de concertation du Nouveau Mons



Séance du vendredi 28 juin 2019
Délibération DU CONSEIL

19 C 0403

de l'urbanisme. Cette concertation aura pour but d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

A l'issue de cette démarche, le bilan de concertation sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain.

En complément de la démarche métropolitaine, la Ville de Mons en Baroeul intégrera à la convention NPRU sa feuille de route et ses outils en matière de concertation comprenant les éléments suivants :

- La stratégie de coproduction avec les habitants
- Les actions et modalités de mise en œuvre
- Le rôle de la maison du projet

Objectifs poursuivis par le projet :

Les objectifs poursuivis par ce projet sont les suivants :

- Diversification de l'offre de logements, réhabilitations du parc social avec démolitions du patrimoine le nécessitant
- Maillage urbain et paysager repensé en lien avec les stations de métro
- Recomposition de la trame viaire à finaliser, avec une amélioration de la circulation piétonne
- Restructuration et création d'équipements publics
- Rayonnement de la centralité et du Fort de Mons
- Développement de l'offre économique

III - Modalités de concertation :

Compte-tenu des nombreuses actions déjà engagées envers les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées; et afin de compléter les supports et médias de communication autour du projet de renouvellement urbain, il vous est proposé les modalités suivantes de concertation. Celle-ci est relative aux objectifs du projet d'aménagement qui emporte création et requalification des espaces publics du secteur :

Concernant les mesures d'annonces et d'affichages :

- Insertion dans un journal régional, aux annonces légales, d'un avis annonçant la concertation
- Insertion des informations relatives à cette concertation sur la page dédiée à la concertation sur le site Lille Métropole.fr

Concernant les strictes modalités de concertation :

- Pendant une durée d'un mois, il sera mis à disposition du public d'affiches d'information et de registres destinés à recevoir les observations recueillies à la Mairie de Mons en Baroeul, ainsi qu'à l'hôtel de la Communauté,



Séance du vendredi 28 juin 2019
Délibération DU CONSEIL

19 C 0403

- Ces observations pourront également être effectuées par voie postale à l'Hôtel de Ville de Mons en Baroeul (27 rue Robert Schuman à Mons en Baroeul) ou au siège de la MEL (1 rue du ballon, 59800 Lille) ou la plateforme de participation en ligne de la MEL : www.lillemetropole.fr/mel/participation-citoyenne.html

La concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Les documents d'informations seront disponibles à la maison du projet (le Lien) et sur la plateforme de participation de la MEL.

Par conséquent, la commission principale Logement, Politique de la Ville et Jeunesse consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'adopter les modalités de concertation préalable définies ci-dessus ;
- 2) D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toutes formalités à intervenir dans le cadre de la procédure de concertation.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 05/07/2019

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Responsable de service délégué



Arnaud FICOT
Directeur Assemblée
Le 05/07/2019



1, rue du Ballon
CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr